

Résultats des votes Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société Financière de l'Odéon du 4 juin 2015

En Assemblée Générale Ordinaire

191 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 3 955 138 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 6 585 990 actions composant le capital social (dont 2 341 079 actions d'autocontrôle) et aux 3 955 138 actions sont attachées 7 550 256 voix. Le quorum est de 93,17 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014	Adoptée par 7 548 572 voix (1 684 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	Adoptée par 7 548 572 voix (1 684 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 7 547 450 voix (2 806 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée par 7 489 024 voix (61 232 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration	Adoptée par 7 490 868 voix (59 388 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Cédric de Bailliencourt, Directeur Général	Adoptée par 7 488 445 voix (61 811 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée par 7 548 912 voix (1 344 voix ayant voté contre)

En Assemblée Générale Extraordinaire

191 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 3 955 968 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 6 585 990 actions composant le capital social (dont 2 341 079 actions d'autocontrôle) et aux 3 955 968 actions sont attachées 7 551 916 voix. Le quorum est de 93,19 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée par 7 535 626 voix (16 290 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée par 7 544 951 voix (6 965 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 7 548 078 voix (3 838 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée par 7 547 203 voix (4 713 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Mise en harmonie des dispositions de l'article 17 des statuts- Conventions- avec les dispositions de l'article L225-39 du Code de commerce modifiées par l'Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014	Adoptée par 7 548 667 voix (3 249 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Suppression des dispositions de l'article 12.3 des Statuts relatives au nombre d'actions d'administrateurs	Adoptée par 7 548 667 voix (3 249 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Pouvoirs à conférer	Adoptée par 7 550 572 voix (1 344 voix ayant voté contre)